



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE
ENVIRONNEMENT ET MOBILITE
Direction des infrastructures et des transports
Direction adjointe à la conduite d'opérations
Service foncier, aménagement rural et urbanisme

Affaire suivie par : Marlène LORRET
Mèl : marlene.lorret@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.60.02

Beauvais, le **18 JUIN 2021**

La Présidente du Conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la CHAPELLE-EN-SERVAL

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 11 mars 2021, reçue le 15 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n°s 118, 924A et 1017.

1.1 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées notamment en fonction des trafics :

- Les RD 924A et 1017 sont des routes de 2^{ème} catégorie (routes assurant des liaisons à caractère régional et desservant des pôles économiques importants) ;
- La RD 118 est une route de 3^{ème} catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

La RD 1017 est classée route à grande circulation par le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009. Aussi, les dispositions des articles L.111-6 à 111-10 du code de l'urbanisme s'appliquent.

1.2 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 118, au PR 7.000 (Plailly), de 2 424 véhicules dont 3,5 % de poids lourds, en décembre 2020 ;
- Sur la RD 924A, au PR 2.370, de 10 045 véhicules dont 2,9 % de poids lourds, en juillet 2020 ;
- Sur la RD 1017, au PR 0.2228, de 20 852 véhicules dont 3,5 % de poids lourds, en juillet 2020.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Plan d'alignement

Aucun plan d'alignement sur les routes départementales traversant le territoire de la commune n'est recensé.

1.4 Projet routier inscrit au Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD)

La commune de La CHAPELLE-EN-SERVAL est concernée par le projet de déviation entre la RD 1017 au Sud de l'agglomération et la RD 924A au Nord, dont l'objectif est de reporter les trafics de transit des RD 1017, 924A et 118 hors de l'agglomération afin de supprimer les congestions en centre-ville, de réduire les temps de trajet et d'améliorer le cadre de vie des riverains.

Ce projet fera l'objet d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Cependant, il convient d'ores-et-déjà que les dispositions du PLU permettent ce projet en autorisant sa construction dans les règlements de zonage et en inscrivant, au profit du Département de l'Oise, un emplacement réservé. Celui-ci sera légèrement différent de l'ancien document en raison des quelques évolutions du projet, concernant notamment l'intégration paysagère. Un nouveau plan actualisé sera donc transmis prochainement pour l'inclure dans votre projet de révision.

Le dossier de déclaration d'utilité publique à venir pour la déviation sera accompagné d'un dossier de mise en compatibilité du PLU actuel de la commune.

2) CIRCULATIONS DOUCES – PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNES (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

En l'état, le territoire communal n'est concerné par aucun circuit inscrit au PDIPR.

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) identifiant 251 sites dont 69 d'intérêt départemental. Pour votre complète information, LA CHAPELLE-EN-SERVAL sera impactée par l'actualisation du SDENS qui est actuellement en cours.

Ainsi, le territoire de la commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL est concerné par le GENS (Grand Ensemble Naturel Sensible) « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » (GENS05) et des ENS d'intérêt départemental suivants :

- « Pelouse calcicole de la Borne blanche et abords » (VMU15) ;
- « Bois de la Grande Mare/Les Petits Bois » (VMU22).

Les GENS ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. Elles sont à destination de tous porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS.

Concernant le foncier, le Département ne peut intervenir que sur les zones de préemption au titre des ENS (ZPENS) instaurées suite à une concertation locale. Elles sont limitées dans l'Oise et ne concernent pas tous les ENS. La Commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL n'est pas concernée par la présence d'une ZPENS.

La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Assainissement :

La commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL est adhérente au syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux. Elle dispose d'un assainissement collectif dont les eaux usées sont traitées sur la station intercommunale d'une capacité de 63 000 équivalents-habitants située à Asnières-sur-Oise.

Il est nécessaire de préciser que le Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE) ne dispose pas de rapport de visite de la station d'épuration, étant donné que le dispositif épuratoire se situe hors du département.

2.2 Eau potable :

La commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL est membre du Syndicat Intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières-sur-Oise, qui alimente la commune. Les périmètres de protection liés aux champs captants ne sont pas situés sur le territoire communal de LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

Il faut noter que le maître d'ouvrage du secteur n'est pas éligible à l'assistance technique départementale pour l'eau potable.

2.3 Rivière :

Positionnée sur le bassin versant de la Thève, la compétence Gestion des Milieux aquatiques (GeMA) a été transférée par la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) au syndicat mixte du bassin versant de la Thève (SITRARIVE). La CCAC a gardé la compétence Prévention des Inondations.

Cette commune est directement concernée par la thématique cours d'eau de par la présence du ru de la Bâtarde et de ses multiples bras.

L'instauration d'une bande d'inconstructibilité le long du cours d'eau favoriserait la préservation des milieux aquatiques et limiterait la sensibilité à l'inondation.

2.4 Ruissellement :

La compétence maîtrise des ruissellements est exercée au niveau communal.

L'aléa aux coulées de boue est reconnu comme fort sur le sud-est de la commune. En effet, la commune a déjà connu dans ce secteur des problématiques d'inondation au niveau du lotissement.

Ce niveau de risque implique la nécessité de maîtriser en amont le ruissellement urbain et rural à la parcelle en définissant un programme d'actions basé, si possible, sur de l'hydraulique douce. A cette fin, une étude de maîtrise des ruissellements à l'échelle des bassins versants de la Thève est nécessaire. Cette étude peut être financée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et offrirait l'avantage de définir les secteurs inconstructibles.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental possède les propriétés bâties suivantes sur le territoire de LA CHAPELLE-EN-SERVAL :

- Le collège du Servois ;
- La future caserne de pompiers

A ce titre, je vous remercie, dans le règlement des zones où se situent ces bâtiments, de préciser : « Il n'est pas fixé de règles pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ».

Aucune étude n'est menée actuellement sur LA CHAPELLE-EN-SERVAL quant à la construction éventuelle d'un autre bâtiment.

IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), adopté le 7 juin 2019. Ce document est consultable sur le site Oise.gouv.fr, Rubrique Politiques Publiques, thématique Habitat, Logement, Politique de la ville, Renouvellement urbain
- Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), adopté le 20 février 2015. Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, [OpenData Oise \(opendata.oise.fr\)](http://opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

1) PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)

Dans l'Oise, le PDAHLPD applicable a été adopté le 20 février 2015.

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.

2) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE 2019-2022 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE

Les enjeux du PIG 2019-2020 sont les suivants :

- un gage du maintien de la dynamique de réhabilitation ou d'adaptation du parc privé paupérisé sur les secteurs non couverts par une OPAH/PIG (équité territoriale), particulièrement en milieu rural peu armé pour la mise en place d'opérations programmées ;

- une courroie d'entraînement pour l'ensemble des partenaires financiers et techniques dans la réhabilitation du parc existant ;
- un levier économique fort pour les entreprises locales ;
- un programme visant au maintien dans les lieux de propriétaires modestes et très modestes tout en permettant de concourir à la maîtrise des dépenses de fonctionnement du Conseil départemental ;
- un outil à disposition des travailleurs sociaux et ergothérapeutes de la MDPH pour répondre aux problématiques de précarité et d'inadaptation dans les logements repérés.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG, ciblé sur les thématiques suivantes dans le cadre des logements individuels:

- ✓ Lutter contre la précarité énergétique et réhabiliter durablement le parc de logement privé,
- ✓ Éradiquer l'habitat indigne et insalubre,
- ✓ Maintenir à domicile les personnes âgées ou en situation de handicap.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
Aménagement durable, environnement et Mobilité



Lyonel BOSSIER

Pièces jointes :

- 2 fiches ENS



Surface : 84

Altitude :

Entité paysagère :

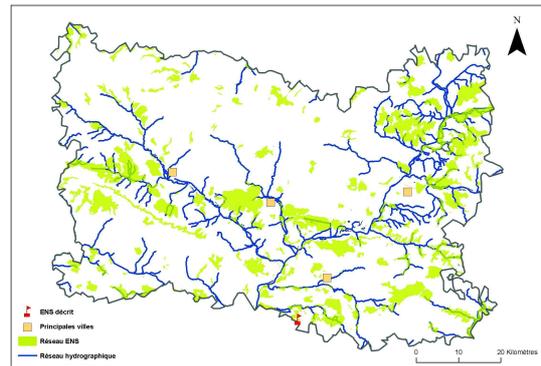
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

SENLIS.

Commune(s) concernée(s) :

LA CHAPELLE-EN-SERVAL, ORRY-LA-VILLE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 07, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014323.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

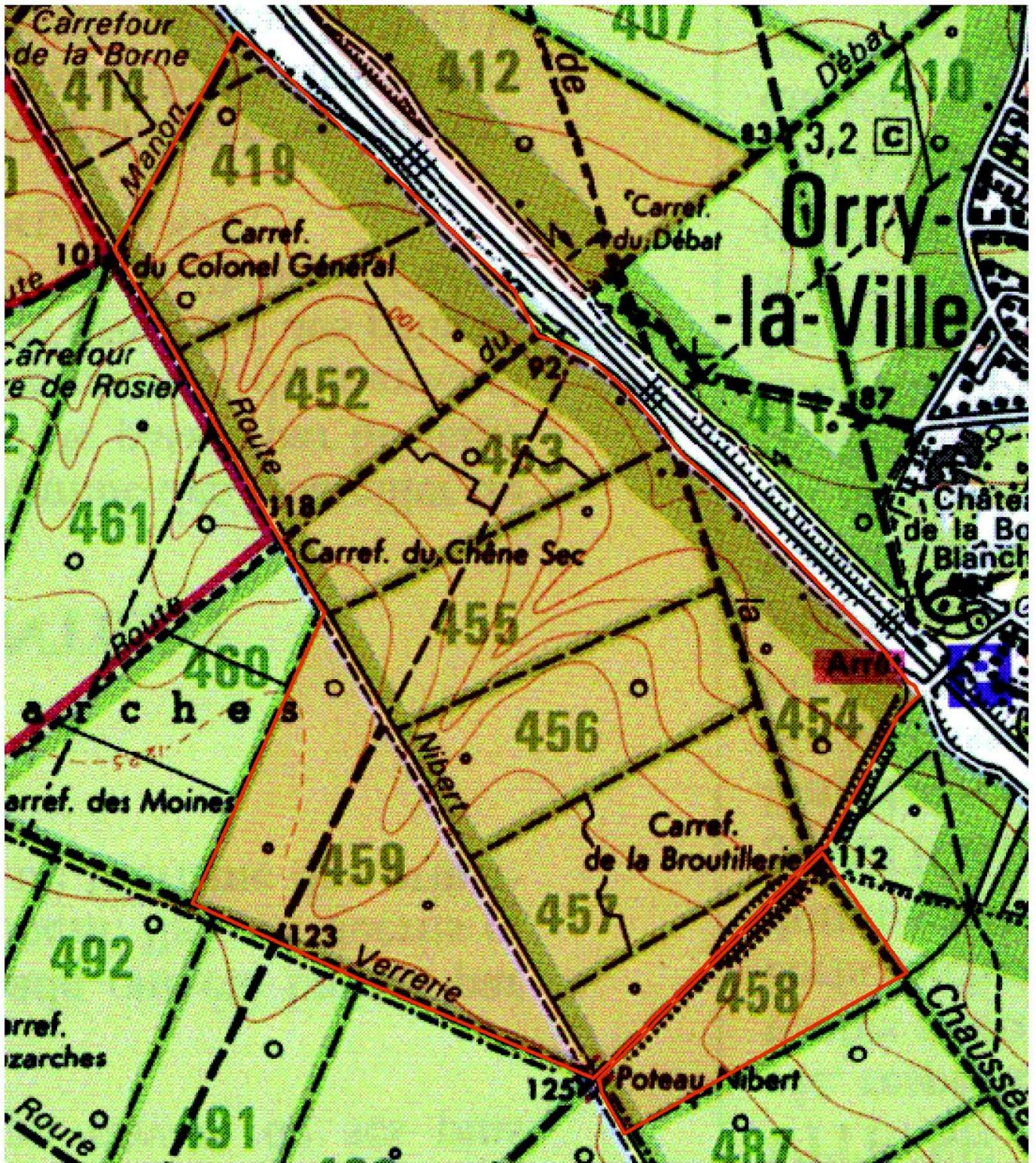
Vocation proposée

Gestion différenciée des lisières et restauration des pelouses
Valorisation du patrimoine naturel

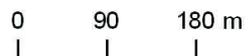


Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est inséré dans le massif forestier de Chantilly-Ermenonville. Il présente des milieux forestiers mais aussi pelousaires et prairiaux qui concentrent des habitats et espèces végétales et animales remarquables.



 Délimitation de l'ENS



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Chênaie charmaie calcicole, ourlets forestiers thermophiles, pelouses calcicoles

Espèces végétales remarquables

Epine vinette, Géranium sanguin, Mélitte à feuilles de mélisse, Sceau de salomon odorant, Pulmonaire à longues feuilles, Chêne pubescent,

Espèces animales remarquables

Pic mar

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

Non visité

DESCRIPTION SOCIALE



Réalisation Biotope - 2008

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Maintien, voire extension des pelouses et faciès d'embroussaillage sur sols calcaires
- Restauration de milieux ouverts
- Gestion différenciée des ourlets et lisières, mise en place d'îlots de sénescence
- Gestion ONF, favoriser le soutien des actions du PNR
- Suivi écologique à définir entre différents acteurs possibles en fonction des objectifs
- Soutenir les actions de l'ONF, D'IDF et du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 280

Altitude :

Entité paysagère :

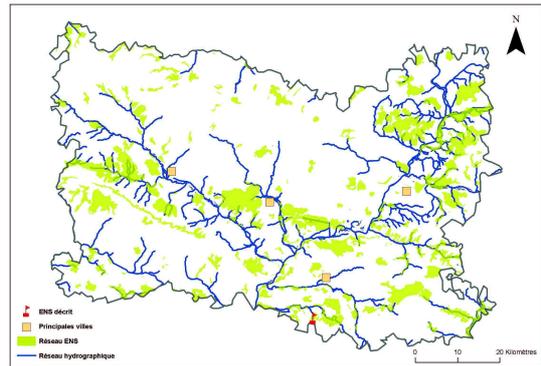
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

SENLIS.

Commune(s) concernée(s) :

LA CHAPELLE-EN-SERVAL, PLAILLY, PONTARME.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014325.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

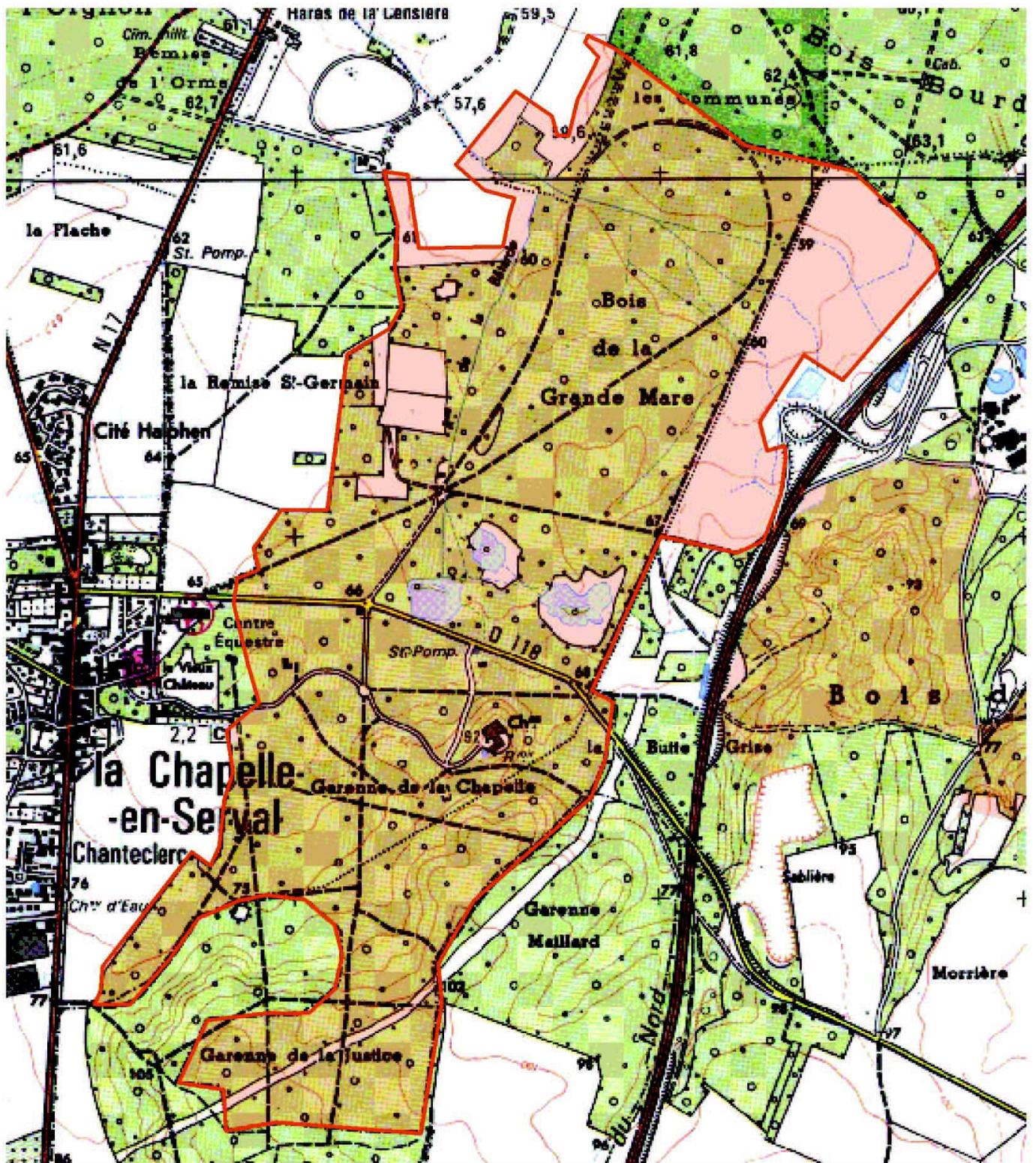
Vocation proposée

Gestion des milieux ouverts via la contractualisation
Accroître les connaissances sur le patrimoine naturel



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Cet ENS constitue un grand complexe d'habitats forestiers, de prairies et d'étangs en réseaux.



 Délimitation de l'ENS

0 190 380 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Hêtraies, pelouses sèches et calcaires, prairies, tourbières basses alcalines.

Espèces végétales remarquables

Agrion de Mercure, Ecaille Chinée, Petit Rhinolophe

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Non visité

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

Présence de paysages originaux : chaos gréseux à bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes à Juniperaies, sables mobiles et dunes continentales.



DESCRIPTION SOCIALE

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion ONF, Gestion CSNP sur les prairies en partenariat avec éleveur, favoriser le soutien des actions du PNR
- Suivi écologique en partie par le CSNP (prairies et réseau hydraulique)
- Suivi écologique à définir entre différents acteurs possibles en fonction des objectifs
- Soutenir les actions du CSNP, de l'ONF et du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi